

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE DE MINTOM

SECRETERIAT GENERAL



N° 004/A/RS/DDL/C.MTM/SG/2026

Mintom, le 05/08/2026

ADDITIF N° 004 relatif aux APPELS D'OFFRE NATIONAL OUVERT DAO no 002bis, 005bis et 009/AONO/RS/DDL/C-MINTOM/SIGAMP/CIPM/2026 construction de construction d'une mini adduction d'eau (AEP) à l'Ecole Publique de Mintom ; travaux d'aménagement d'une aire de repos et des voies d'accès à la cite des enseignants 500 m deux (02) lots; construction de trois centrales solaire avec réseau à Bite, Zoulameyong et Zootou dans la commune de Mintom trois (03) lots.

Le Maire de la Commune MINTOM (**Maitre d'Ouvrage**) porte à la connaissance des soumissionnaires aux Appels d'Offres Nationaux Ouverts, publiés selon la procédure d'urgence, les : **13/07/2026**, sont informés, Que certains points des DAO ont été modifiés ainsi qu'il suit :

1. Remise des offres

AU LIEU DE : Remise des offres le 11/08/2026 à 14h00

LIRE. Remise des offres le 13/08/2026 à 14h00

2. Ouverture des plis

AU LIEU DE : ouverture des plis le 11/08/2026 à 15h00

LIRE. ouverture des plis le 13/08/2028 à 15h00

3. le délai de validité de la Caution de Soumission mentionné dans les deux versions de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO) et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) des (DAO n°002bis et 005bis) est de cent vingt (120) jours au-delà de la date initiale de validité des offres ;
4. la Capacité Financière (DAO n°002bis, 005bis et 009) et l'Attestation de Catégorisation (DAO n°09) font partie des critères éliminatoires dans les AAO et le RPAO ;
5. les critères éliminatoires (DAO n°005bis et 09) et essentiels (DAO n°002bis et 005bis) sont les suivants :
 - de l'absence du cautionnement de soumission timbrée avec récépissé CDEC à l'ouverture des plis ;
 - de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
 - des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
 - du non-respect de 7/9 critères essentiels pour la note technique du soumissionnaire ;
 - de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
 - de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
 - de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
 - de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
 - de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
 - De l'absence du CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé ».
 - Absence de l'attestation de catégorisation en cours de validité ou la copie de la déclaration de la décision rendant publique la classification de l'entreprise dans l'une des catégories A-B-C-D.
6. le nombre maximum de lot, dont un potentiel soumissionnaire peut être adjudicataire dans les deux versions de l'AAO N°009 est de **01 lot** ;

« Le reste sans changement »

Copies :

- ARMP /SUD
- P/CIPM/Mintom
- Large diffusion

- Chrono/Archives

Maire de la commune de Mintom

Mme Bekono
Abeti Endamane Dibol
 Maire